



Casse moteur scooter

Par patmcos

Bonjour

Il y a 3 mois, j'ai acheté un scooter (chez un particulier) pour mon fils, valeur 450 euros.

Après avoir roulé moins de 600 Km, le moteur casse, coût de la réparation estimé 5-600euros, donc économiquement irréparable.

Le garagiste suppose que le scooter a du roulé une période sans huile.

J'ai contacté le vendeur par mail, pour lui signaler la casse moteur, mais je n'ai reçu aucune réponse de sa part, j'en déduis qu'il savait que ce scooter n'était pas conforme, vice caché ?

Ai-je un recours, contre le vendeur ? Remboursement ?

Je précise que mon fils avait vérifié le niveau d'huile à chaque plein d'essence

Merci pour vos réponses.

28.01.2012

J'avais cru lire réponse en 24h, ou serait ce 24 jours, 24 mois..

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par patmcos

Bonjour jury34

Vu que je n'ai pas eu d'aide, j'ai abandonné.

Par jury34

Bonjour,

Il y a effectivement des possibilités de recours.

Vous souhaitez toujours le faire?

Très cordialement